



Remboursement frais d'inscription

Par **atalante**, le **20/08/2009** à **14:08**

Bonjour,

J'ai tenté plusieurs concours d'admission dans une institution à des endroits différents. J'ai été admise une première fois. N'ayant pas reçu les autres résultats, je me suis inscrite à cette institution moyennant des frais d'inscription et de scolarité s'élevant à 520 euros. J'ai payé cette somme. Peu de temps après, j'ai reçu un deuxième résultat positif qui me rapprochait de mon domicile. J'ai demandé à la première institution le renvoi de mon dossier et le chèque de 520 euros. (A.R). J'ai bien reçu mon dossier mais le chèque.

Que dois-je faire? Je suis bien d'accord de payer pour les frais d'inscription qui ne doivent pas de monter à 520 euros

Merçi pour votre aide